

PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
et des affaires juridiques
Pôle environnement

La Roche-sur-Yon, le 05 JUIL. 2018

Section des installations classées (ICPE)

Dossier suivi par
Sylvie NICOLAS
Tel : 02.51.36.72.44
Fax : 02 51 36 70 55
sylvie.nicolas@vendee.gouv.fr

Référence à rappeler : SN n° 2018/0629
Dossier n°2004/2510

Monsieur, *Eric Stalin ou Eric GREAUD*

Par lettre du 18 mai 2018, vous m'avez informé, au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, de votre intention d'agrandir un bâtiment d'expédition et de construire un auvent (sans modification du classement du site) situé au lieu-dit « La Loge » sur le territoire de la commune du Poiré-sur-Vie.

→ Au vu des éléments présentés, je considère que ces travaux ne constituent pas une modification substantielle au sens de l'article R.512-54 du code de l'environnement et le document administratif qui vous a été délivré le 9 février 2005 reste d'actualité.

Je transmets copie de cette lettre

- au maire du POIRE-SUR-VIE,
- au service instructeur du permis de construire (CC Vie et Boulogne), pour valoir justification de dépôt de la demande visée à l'article R.431-20 du code de l'urbanisme,
- à l'inspecteur des installations classées auprès de l'unité départementale de La Roche-sur-Yon de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le chef de pôle,


Benoît BONTEMPS

Monsieur le Directeur de la SA SPBI Groupe BENETEAU
Parc d'activités de l'Eraudière
34 rue Eric Tabarly
85170 DOMPIERRE SUR YON